

#1 - Mai 2026

À la une


Plantes toxiques VS comestibles au printemps
Reprise des capteurs de pollens par le réseau Atmo France

AUTOMNE - HIVER

PLANTES

TOXIQUES ≠ COMESTIBLES


COURGES DÉCORATIVES




Quels symptômes en cas d'ingestion ?

- déshydratation sévères
- diarrhées parfois sanglantes
- vomissements
- maux de tête et vertiges

COURGES COMESTIBLES




MARRONS D'INDE




Quels symptômes en cas d'ingestion ?

- irritations oro-pharyngées
- vomissements
- maux de tête et vertiges

CHATAIGNES




BULBES DE MARCISSE, DE JONQUILLE, DE TULIPE



Quels symptômes en cas d'ingestion ?

- vertiges
- tremblements
- diarrhées
- vomissements
- maux de tête [voire transpiration excessive]

BULBES D'AIL, D'OIGNON, D'ÉCHALOTTE



aneses



Surveillance des pollens et des moisissures : une surveillance effectuée par les AASQA

Depuis la liquidation du Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) en 2024, ce sont les Associations agréées de surveillance de la qualité d'air - les AASQA - qui ont été désignées par l'arrêté du 2 mars 2026 des ministères chargés de la Santé et de l'Environnement pour coordonner la surveillance des pollens, et le cas échéant, des moisissures de l'air ambiant.

Les confusions possibles entre les plantes comestibles et toxiques

La plupart des cas d'intoxications recensés sont en lien avec des enfants, qui ne connaissent pas les risques associés à une consommation accidentelle de

végétaux toxiques. Une seconde partie concerne des adultes qui, volontairement, ont ingéré des plantes mais les ont confondues. Même si les cas graves restent rares, il n'en demeure pas moins essentiel d'adopter une posture préventive pour limiter ces risques. Le message à faire passer aux enfants est primordial : ils doivent comprendre que la consommation de plantes doit se faire sous contrôle d'un adulte et que, si jouer dehors ou avec des éléments naturels leur est bénéfique, ils ne doivent pas porter à la bouche les produits issus des végétaux, ni leurs mains avec lesquelles ils ont pu manipuler des plantes. Pour les adultes, en cas de cueillette, il faut adopter la même posture que celle à avoir avec les champignons : prise de photographies (facilite l'identification en cas d'intoxication) ; cesser immédiatement la consommation si le goût est inhabituel ou désagréable ; ne pas mélanger plusieurs espèces (risque d'ingérer des plantes toxiques avec des comestibles).

Plantes à l'origine d'intoxications
ANSES

Dans ce cadre, elles exercent les missions suivantes :

- Assurer un dispositif de surveillance s'appuyant sur des données météorologiques, statistiques ainsi que, lorsqu'elles sont disponibles, les données phénologiques et cliniques mises à leur disposition par les organismes intervenant dans la collecte de telles données ;
- Diffuser les résultats de cette surveillance, auprès du public et des professionnels de santé, notamment par la production et la publication d'un indice des pollens et, le cas échéant, des moisissures de l'air ambiant, en vue de prévenir les risques pour la santé associés et d'adapter la prise en charge des personnes sensibles.
- Élaborer et rendre public un rapport annuel présentant les résultats de cette surveillance.

Atmo France

Les pollens en région

Suivez en temps réel le risque pollinique en région Pays de la Loire sur les sites <https://www.airpl.org> et <https://www.alertepollens.org>

Levées des plantes à enjeux pour la santé

Programmer les surveillances et les arrachages - Berce du Caucase

Une visite sur le site de Saint Germain le Fouilloux a permis de suivre la reprise végétative de la Berce du Caucase : quelques premières feuilles, déjà grandes, ont été observées !

Ainsi, pour les jeunes pieds observés actuellement, l'arrachage manuel est préconisé d'autant que le sol est resté meuble suite aux précipitations du début du mois, il sera ainsi facilité.

Pour les plantes qui n'auraient pas été détruites l'année dernière, leur développement est plus important. Il conviendra alors de sectionner la racine par une coupe en dessous du collet (au mois 20 cm !). Et pour les surfaces de populations plus étendues, l'utilisation de la mini-pelle est indiquée, tout en veillant à retirer la plus grande partie du système racinaire.

Pour empêcher la dissémination des graines - et donc de cette espèce invasive -, le printemps est la période où les interventions sont à privilégier, car en amont de la floraison et de la grenaison.

Dans tous les cas, n'intervenez pas sans vous protéger !!! La sève de la Berce du Caucase rend la peau photosensible. Les rayons du soleil peuvent alors provoquer des brûlures, allant jusqu'au troisième degré.

Une fois arrachées, il s'agit alors d'une surveillance régulière du site à mener sur plusieurs années, pour agir précocement en cas de repousses.

Enfin, dernier conseil : ne jamais partager une plante avec un jardinier voisin ou lors d'une bourse aux plantes sans vous assurer de son statut d'espèce invasive et de sa santé (certaines maladies et ravageurs sont également réglementés) !



Fiche Polleniz
Berce du Caucase

Observer les sites impactés par l'Ambroisie à feuilles d'armoise

Pour une autre espèce cette fois-ci : c'est également la période des nouvelles levées Ambroisie à feuilles d'armoise. Restez vigilant et observez les sites impactés l'année dernière pour suivre son évolution et anticiper les actions de gestion, si nécessaire.

Fiche Polleniz
Ambroisie à feuilles d'armoise

Enfin, dernier conseil : ne jamais partager une plante avec un jardinier voisin ou lors d'une bourse aux plantes sans vous assurer de son statut d'espèce invasive et de sa santé (certaines maladies et ravageurs sont également réglementés) !

La vie de Polleniz

Contacts

Actions en région

Ambroisies et Berce du Caucase

Une journée de formation Référents s'est déroulée le 11 décembre 2025. Elle a rassemblé 8 personnes et a permis de présenter le rôle du référent Ambroisie. Il peut être un élu local et/ou un agent territorial, bénévole particulier, ... avec plusieurs missions dans la lutte contre l'ambroisie :

- Repérer les zones colonisées et alerter les personnes concernées à agir.
- Orchestrer la lutte sur le territoire communal.
- Contribuer, sous l'autorité du maire, au respect de la réglementation en vigueur.
- Communiquer et faire remonter l'information en cas de difficultés.



Informations espèces à enjeux de santé humaine
biodiv.sante@polleniz.fr

Coordination Ambroisie – Berce du Caucase

Francine GASTINEL

francine.gastinel@polleniz.fr - 06 09 85 18 10

Antennes départementales POLLENIZ

(44) 02 40 36 83 03

(49) 02 41 36 76 21

(53) 02 43 56 12 40

(72) 02 43 85 28 65

(85) 02 51 47 70 61

polleniz@polleniz.fr

Réseau national

Ambroisies

Chaque été, du 15 au 30 juin ont lieu les Journées de lutte contre les ambroisies. Durant ces 15 jours, des animations sont organisées partout en France pour informer le grand public et les professionnels sur les problèmes générés par les ambroisies et pour encourager la mise en place d'actions de lutte. Vous organisez un événement autour de l'ambroisie ? Faites-le savoir en remplissant le [formulaire en ligne ICI](#). Et si besoin, contactez Polleniz pour un accompagnement ou une intervention.

Enfin, un concours de nouvelles est organisé, n'hésitez pas à y participer !

Informations en cliquant sur la vignette, ci-après.



Espèces à Enjeux de Santé Humaine - EESH
Polleniz a participé au dernier comité technique EESH, rassemblant différents partenaires nationaux autour des thématiques liées aux espèces à enjeux de santé humaine : Observatoires des Ambrosies - Chenilles, animés par Fredon France, ARS de différentes régions, coordinateurs des plans régionaux de lutte (Ambrosies, Berce, Chenilles, Moustique tigre, ...).

Autres sources d'informations

[Observatoire des espèces à enjeux pour la santé humaine](#)

[Observatoire des ambrosies](#)

[Observatoire des chenilles processionnaires](#)

[Plantes-risques](#)

[Air Pays de la Loire - surveillance pollens](#)

[AtmoFrance](#)

[ARS - Pays de la Loire](#)

[Bulletins de Santé du Végétal - Pays de la Loire](#)

Imprimer la newsletter Biodiv&SANTÉ

Polleniz

Veillage du Bois de la Noue 44360 SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Contactez-nous par mail communication@polleniz.fr

La newsletter Biodiv&SANTÉ est une publication de l'association Polleniz.

Clause de non-responsabilité : Polleniz s'efforce de diffuser des informations exactes et procède aux corrections nécessaires dès que des erreurs sont signalées. Cependant elle ne peut être en aucun cas tenue responsable du contenu informationnel de ce document.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.



[Se désinscrire](#)